

Mise en ligne : 3 avril 2017.
Dernière modification : 5 avril 2017.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE FRANÇAISE DU MEUBLE (1975-1982)

filiale de reconversion de
la Société rochefortaise de produits alimentaires
www.entreprises-coloniales.fr/empire/SARPA.pdf

1975 : rachat par la Compagnie française du meuble de deux fabricants et d'un négociant de meubles à Pessac (Gironde) : André Lafond S.A., Dubasque et Geyres.

1977 (septembre) : RACHAT DE DF-SIMAT
www.entreprises-coloniales.fr/empire/DF-Simat.pdf

Doubinski frères participe aux ambitions de la Compagnie française du meuble
par Gérard DELÉTANG
(*La Nouvelle République du Centre-Ouest*, 20 février 1978)

La Société rochefortaise de produits alimentaires (S.R.P.A.) — qui contrôle depuis l'automne dernier Doubinski frères à Saint-Pierre-des-Corps — a récemment décidé l'augmentation du capital de la Compagnie française du meuble (C.F.M.) qui passe de 3,8 à 10 millions de francs.

La C.F.M. — troisième grand du meuble en France — est un holding des sociétés d'ameublement Doubinski-S.I.M.A.T., Dubasque, Geyres et Lafond, qui se transforme désormais en société à conseil de surveillance et directoire. Elle se propose d'assurer aux entreprises qu'elle regroupe une croissance de chiffre d'affaires supérieure à la moyenne du secteur et de développer son activité d'exportation grâce à un important effort de marketing soutenu par un programme d'investissement judicieux.

La C.F.M. s'est fixé pour objectif ambitieux de faire passer son chiffre d'affaires à 200 millions de francs en 1981 contre 140 millions en 1977 (plus 40 %) et celui des exportations à 18 millions contre 6 actuellement.

.....
La Rochefortaise, implantée à Madagascar depuis 1920, était à l'origine spécialisée dans l'alimentaire. En 1948, elle étend ses activités à la brasserie, puis aux accessoires automobiles en 1957. L'intérêt porté par la Rochefortaise à la société tourangelle Doubinski s'explique par l'obligation de compenser un certain désinvestissement à Madagascar après la totale indépendance du pays.

[Cession du contrôle de la STAR]

entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Brasseries-STAR.pdf

En effet, plutôt que d'attendre une éventuelle indemnisation dans l'hypothèse d'une nationalisation de la S.T.A.R. — sa principale société de brasserie —, la S.R.P.A. a préféré négocier un accord signé en décembre dernier avec le gouvernement malgache qui devient principal actionnaire (67 %) de la S.T.A.R. C'est le produit de cette transaction qui vient d'être réinvesti dans l'ameublement en France, secteur industriel considéré intéressant par les responsables de la Rochefortaise.

Cette opération a permis à la Rochefortaise de rapatrier ses intérêts, et va dans le sens des aspirations du ministère de l'Industrie qui souhaite voir des détenteurs de capitaux investir dans des secteurs d'activités où les fonds propres font défaut.

.....
La société tourangelle — qui a son siège à Puteaux — ... bénéficiera de l'appui et de l'expérience de la Rochefortaise qui emploie plus de 3.000 personnes et réalise 500 millions de francs de chiffre d'affaires.

Rochefortaise S.A.
Assemblée mixte du 29 juin 1978

.....
Les différentes sociétés de la Compagnie française du meuble réalisent leurs budgets et les carnets de commandes sont bien remplis.

WW 1979 :
MAUREL (Charles), administrateur de sociétés.

.....
président-directeur général (depuis 1975) de la Compagnie française du meuble

ROCHEFORTAISE S.A.
Lettre aux actionnaires sur l'exercice 1978

Quant à la Compagnie française du meuble et ses filiales, elles suivent la ligne que nous avons tracée et l'on peut considérer les résultats dans cette branche d'activité comme très satisfaisants pour notre groupe, le C.A. consolidé présentant une augmentation de près de 30 %.

ROCHEFORTAISE S.A.
Assemblée ordinaire du 28 juin 1979
Exercice 1978

Les différentes sociétés de la Compagnie française du meuble continuent à parfaire leur restructuration et leur développement suivant les objectifs que nous nous étions fixés.

1979 (octobre) : REPRISE EN LOCATION-GÉRANCE DE L'ESSENTIEL DU GROUPE
CARDOT, À LUSSAC-LES-CHÂTEAUX ET CHÂTELLERAULT (VIENNE)
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Meubles_de_Lussac.pdf

ROCHEFORTAISE S.A.
Confiance dans l'avenir

(Valeurs actuelles, 24 mars 1980)

Le C.A. consolidé de la Compagnie française du meuble est en progression de plus de 16 %

Pour les sociétés Doubinski et Simat, l'exercice 1979 aura été une période de transition permettant de consolider l'assainissement amorcé au cours de l'exercice précédent.

ROCHEFORTAISE S.A.
Exercice 1980

Les pourparlers que la Compagnie française du meuble, filiale de Rochefortaise S.A., a mené au cours de 1980 avec le groupe américain Mohasco Industries, ont abouti à une prise de participation importante dans les Meubles Ranger.

La prise de contrôle de Ranger devrait permettre de doubler les activités du groupe dans le domaine du meuble.

Valeurs actuelles, 2 mai 1981 :

M. Jacques Dumon, qui vient de quitter ses fonctions de président du directoire de la Compagnie française du meuble, entre dans le groupe Trigano en qualité de directeur général.

1981 (mai) : RACHAT DU GROUPE RANGER, DE MONTMORILLON
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Ranger-Montmorillon.pdf

La Compagnie française du meuble prend le contrôle de Ranger
(Le Monde, 7 mai 1981)

La Compagnie française du meuble (C.F.M.) vient de racheter la participation de l'américain Mohasco industries dans la société Ranger, acquérant ainsi 80 % de son capital.

La C.F.M. (anciens établissements Doubinski)[?] emploie mille deux cents personnes et a réalisé en 1980 un chiffre d'affaires de 270 millions de francs. Spécialisée dans les meubles de style et rustiques, elle étend sa gamme dans le domaine des meubles de cuisine — où elle est déjà présente — et d'équipements pour collectivités, à quoi se consacre Ranger.

.....
La Compagnie française des meubles [sic] réalisera, en 1981, un chiffre d'affaires de l'ordre de 600 à 700 millions de francs, se hissant du même coup au second rang des fabricants français derrière le groupe Dumeste-Parisot (1,5 milliard de chiffre d'affaires). La C.F.M. est contrôlée par la Rochefortaise S.A. et a parmi ses actionnaires le Crédit agricole (13,5 %).

ROCHEFORTAISE S.A.
Lettre aux actionnaires
(*Le Monde*, 25 mars 1982)

La mauvaise conjoncture du deuxième semestre 1980 qui avait fortement marqué la Compagnie française du meuble, la plus importante filiale de Rochefortaise S.A., s'est aggravée pendant les neuf premiers mois de 1981 et le chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble des sociétés de ce secteur a été sensiblement inférieur aux prévisions.

La conjonction de la sous-activité des usines et des dépenses liée à la restructuration va engendrer pour l'exercice dans cette division, une perte substantielle. Il en résultera, au niveau de la consolidation du groupe, un résultat déficitaire et nous avons conscience des efforts à faire pour redresser rapidement la situation.

Il convient cependant de remarquer que l'application du programme de restructuration mis en œuvre commence à porter ses fruits, et, compte tenu de l'évolution satisfaisante du carnet de commandes, on peut espérer que l'exercice 1982 permettra à l'exploitation du secteur meuble d'atteindre un point d'équilibre.

ROCHEFORTAISE S.A.
Exercice 1981
(*Le Monde*, 6 mai 1982)

La constitution d'une provision pour dépréciation des titres du secteur meuble est liée aux mauvais résultats enregistrés par cette division dont la restructuration a été entreprise avec l'aide des spécialistes d'IDET-CEGOS.

ROCHEFORTAISE S.A.
A.G.O. du 23 juin 1982
Exercice 1981

La plus importante de nos filiales est maintenant la Compagnie française du meuble, société holding qui recouvre les activités Doubinski/Simat, Lafond, Geyres, les Meubles de Lussac et Ranger S.A.

Au cours de l'exercice 1981, le capital de la Compagnie française du meuble a été porté de 20 à 37 millions dont 12 millions ont été souscrits par notre société et cinq par Union d'études et d'investissements, filiale du Crédit agricole. Conjointement, une émission d'obligations convertibles de cinq millions a été souscrite par Union d'études et d'investissements.

Comme nous vous l'avions indiqué lors de la dernière assemblée générale en juin 1981, cette restructuration financière nous paraissait nécessaire pour mener à bien une stratégie de développement.

Elle nous a permis de prendre une participation majoritaire en juin 1981 dans Ranger S.A., société au capital de 24.500.000 francs, dont le siège est à Montmorillon et qui, avec ses 4 unités de production situées à Montmorillon, Saulgé, Chauvigny, Bonneuil-Matours, est spécialisée dans les meubles de cuisine par éléments modulaires, buffets, tables, coins-repas, sièges de cuisines, tables et sièges pour espaces collectifs et meubles de bureau.

Au cours de cet exercice, le groupe Compagnie française du meuble s'est trouvé confronté à une conjoncture particulièrement défavorable dans le secteur de l'ameublement, surtout durant la période allant de janvier à septembre. Cette période,

prolongeant le deuxième semestre 1980, a vu en effet se conjuguer, d'une part un tassement très significatif de la demande globale des consommateurs, liée en particulier au renchérissement des taux du crédit à la consommation, et d'autre part un décalage de cette demande vers des produits de premier équipement vendus par des grandes surfaces "discount" à des niveaux de prix ne permettant pas, dans l'état actuel de l'appareil productif du groupe, des marges suffisantes.

En parallèle, l'inflation des charges de structure, liée essentiellement au poids des salaires, n'a pas permis de compenser par des mesures d'économie les pertes de marge commerciale liées à la diminution du volume d'activité et à l'écrasement des prix de vente.

Tous ces éléments ont eu une influence négative sur les résultats des différentes filiales du groupe.

Les pertes substantielles enregistrées par certaines d'entre elles nous ont amenés à compléter la provision sur nos titres de participation figurant au bilan de la Compagnie française du meuble par une dotation de 3 339 940 francs.

Conscients de la gravité de la situation et de la nécessité de définir et de mettre en œuvre un programme de redressement et de restructuration de toute la division Meuble, nous avons pris la décision, au mois d'avril 1982, de nous faire assister dans cette tâche par Idet-Cegos. Nous ne négligerons aucun effort en vue d'un assainissement progressif de la situation.

.....
Mais depuis [la réunion du conseil le 29 avril 1982], les difficultés auxquelles se trouvait confrontée la division Meuble du groupe C.F.M. et ses filiales se sont aggravées. Alors qu'un ensemble de mesures étaient élaborées, en liaison avec les pouvoirs publics, pour remédier à la dégradation de la situation, un fléchissement du marché a eu pour conséquence des conditions d'exploitation de plus en plus difficiles, provoquant des tensions financières qui ont eu immédiatement des répercussions sur nos approvisionnements et nos prises de commande. L'impact de ces difficultés sur notre environnement commercial a été tel que nous avons dû nous résoudre, le 10 juin, à nous adresser au tribunal de commerce qui a décidé la suspension provisoire des poursuites pour la C.F.M. et ses principales filiales afin que puisse être élaboré un plan de redressement.

Allocution du président

Mesdames, messieurs,

Il est d'usage, lors des assemblées générales d'actionnaires, que le président donne des informations récentes sur la marche de la société venant compléter les indications du rapport du conseil sur l'exercice dont les comptes doivent être approuvés.

Mon propos revêt cette année une plus grande importance que d'ordinaire car, entre la date d'arrêté de vos comptes et celle de cette assemblée, des événements significatifs et graves sont intervenus dans une de nos filiales, la Compagnie française du meuble, dont nous détenons 86,48 % du capital, cette dernière détenant des participations majoritaires dans Doubinski, Les Meubles de Lussac, Ranger S.A., Lafond, Dubasque, Franchise et commercialisation, et Geyres.

Il me paraît nécessaire de revenir en arrière pour vous tracer la genèse de la Compagnie française du meuble et ceci pour mettre un terme à des rumeurs inexacts qui ont circulé ces dernières semaines.

A l'origine, la Compagnie française du meuble a été constituée pour acquérir des participations majoritaires dans les sociétés Lafond, Geyres et Dubasque. En 1978, la Compagnie française du meuble prenait le contrôle des sociétés Doubinski et Simar, dépenant jusqu'alors du groupe américain Singer, et a porté son capital à 20 millions de

francs. Ces diverses participations majoritaires nécessiteront la mise en place d'un nouvel organigramme de gestion et, au début de 1981, M. Germain Esgleas fut chargé, en tant que président du directoire, de diriger l'ensemble de ces affaires.

En juin 1981, nous avons été amenés à prendre une participation majoritaire chez Ranger S.A. et ce sur les recommandations du président du directoire qui, avant de diriger la Compagnie française du meuble, était le président-directeur général de Ranger S.A., société qui appartenait au groupe américain Mohasco.

Le premier semestre 1981 fut particulièrement mauvais du fait de la conjoncture, ce dont nous vous avons informés dans nos précédentes communications.

Au cours du dernier trimestre 1981, un redressement était amorcé. Effectivement, les chiffres d'affaires paraissaient satisfaisants mais à l'examen des résultats, il s'avérait que ces chiffres d'affaires avaient été réalisés pour une partie au détriment des marges commerciales. Ceci nous amena donc à examiner avec attention le budget de 1982.

En tant que président du conseil de surveillance, j'ai été amené à consulter un cabinet de direction et d'organisation, Idet-Cegos, pour qu'il établisse un diagnostic rapide sur la possibilité de réaliser ces budgets et, dans le cas contraire, de nous indiquer s'il estimait que la situation pouvait être redressée.

A la suite de leur première étude, le conseil de surveillance de la Compagnie française du meuble a décidé de demander à ce cabinet d'établir un plan de redressement dans un délai de trois mois.

D'autre part, la structure à directoire et conseil de surveillance ne permettait pas à la Rochefortaise de maîtriser la gestion de cette affaire. En conséquence, il fut décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire de la Compagnie française du meuble pour changer sa structure juridique en la transformant en société à conseil d'administration dont j'ai pris la présidence, mettant ainsi fin au mandat qui avait été confié à M. Esgleas.

La prise en mains, début mai, des rênes de la Compagnie française du meuble nous a amenés à prendre rapidement contact avec le CIASI¹ où nous avons cherché à trouver les moyens d'une restructuration industrielle, mais le temps passant et l'hémorragie ayant été plus importante, le conseil d'administration de la Compagnie française du meuble s'est vu contraint de présenter, le 10 juin, une requête au tribunal de commerce de Paris pour demander la suspension provisoire des poursuites afin que nous puissions présenter un plan de redressement que nous sommes en train d'élaborer avec la Cegos.

La Compagnie française du meuble représente un groupe de 2.400 personnes et notre participation est inscrite à notre bilan pour 32.139.400 francs ; il nous avait paru nécessaire, lors de l'arrêté des comptes au mois d'avril, et sans que la situation soit aussi sérieuse qu'elle l'est devenue, de constituer une provision de 3.339.940 francs.

Aujourd'hui, nous pensons toujours que le groupe Compagnie française du meuble qui représente le 3^e groupe en France dans la fabrication de meubles, ne doit pas être démantelé. Nous regrettons la propagation de rumeurs de nature à nuire au redressement de la situation qui ont, au surplus, engendré des troubles sociaux chez Ranger S.A.

Notre division Meuble bénéficie d'atouts non négligeables : des installations industrielles de bonne qualité, des produits adaptés aux besoins du marché comme le kit, des équipes de techniciens compétents. Sans doute, dans une conjoncture difficile, nos frais de structure sont-ils trop lourds et certaines unités ne sont-elles pas suffisamment compétitives.

Mais ceux qui sont avec nous dans ces moments délicats montrent qu'ils sont disposés à se donner entièrement au redressement de l'entreprise.

.....
COMPAGNIE FRANÇAISE DU MEUBLE

¹ Comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles

Au capital de 37.000.000 F divisé en 370.000 actions de 100 F ;
Participation du groupe : 86,49 %.

Chiffres non consolidés en milliers de francs,

| | 1979 | 1980 | 1981 |
|--------------------|-------|--------|-------|
| Chiffre d'affaires | 2.621 | 2.987 | 3.500 |
| Amortissements | 385 | 341 | 2.11 |
| Cash flow | 309 | (1479) | 607 |
| Effectifs | 9 | 8 | 25 |

Bilan simplifié

Chiffres non consolidés en milliers de francs

| | 1979 | 1980 | 1981 |
|------------------------------|--------|---------|-----------|
| ACTIF | | | |
| Frais d'établissement | 130 | 90 | 175 |
| Immobilisations nettes | 4.501 | 1.943 | 1.899 |
| Autres valeurs immobilisées | 17.120 | 15.568 | 46.309 |
| Valeurs réalisables | 10.970 | 16.232 | 17.700 |
| | 32.721 | 33.833 | 66.083 |
| PASSIF | | | |
| Situation nette | 20.028 | 19.952 | 36.064 |
| Subventions | 246 | — | — |
| Provisions | — | 200 | 335 |
| Dettes à long et moyen terme | 7.368 | 7.369 | 34.129 |
| Dettes à court terme | 5.155 | 8.132 | 9.591 |
| Résultats | (76) | (1.820) | (14.0366) |
| | 32.721 | 33.833 | 66.083 |

Chiffres consolidés en milliers de francs

| Évolution | 1979 | 1980 | 1981 |
|--------------------|---------|---------|----------|
| Chiffre d'affaires | 181.387 | 243.145 | 471.625 |
| Amortissements | 4.092 | 6.425 | 12.119 |
| Cash flow | 4.275 | 1.494 | (13.905) |
| Investissements | 5.730 | 10.006 | 12.526 |
| Effectifs | 988 | 1.213 | 2.214 |

Bilan simplifié consolidé en milliers de francs

| | 1979 | 1980 | 1981 |
|------------------------------|---------|---------|----------|
| ACTIF | | | |
| Frais d'établissement | 280 | 212 | 412 |
| Immobilisations nettes | 31.011 | 35.235 | 60.187 |
| Autres valeurs immobilisées | 1.808 | 2.216 | 2.912 |
| Valeurs d'exploitation | 39.378 | 49.097 | 94.896 |
| Valeurs réalisables | 47.492 | 59.499 | 99.173 |
| | 119.969 | 146.259 | 257.580 |
| PASSIF | | | |
| Situation nette | 41.128 | 39.347 | 64.693 |
| Subvention d'équipement | 256 | 75 | 42 |
| Provisions | 120 | 598 | 1.889 |
| Dettes à long et moyen terme | 22.750 | 37.400 | 58.414 |
| Dettes à court terme | 55.532 | 73.770 | 158.566 |
| Résultats | 183 | (4.931) | (26.024) |
| | 119.969 | 146.259 | 257.580 |

L'année 1981 a été marquée par l'intégration dans le groupe Compagnie française du meuble de la société Ranger S.A. dans laquelle votre société a pris une participation majoritaire au mois de juin permettant au groupe de se situer ainsi parmi les trois premières affaires de la profession de l'ameublement en France.

Durant l'exercice 1981, le groupe Compagnie française du meuble s'est trouvé confronté à une conjoncture particulièrement défavorable dans le secteur de l'ameublement, surtout durant la période allant de janvier à septembre. Cette période, prolongeant le deuxième semestre 1980, a vu, en effet, se conjuguer un tassement très significatif de la demande globale de la clientèle finale, liée en particulier au renchérissement des taux du crédit à la consommation, avec un décalage de cette demande vers des couches de produits de premier équipement vendus par des grandes surfaces "discount" à des niveaux de prix ne permettant pas, dans l'état actuel des équipements des usines du groupe, des marges suffisantes.

En parallèle, l'inflation des charges de structure, liée essentiellement au poids des salaires, n'a pas permis totalement de compenser par des mesures d'économie les pertes de marge commerciale liées au volume d'activité et à l'écrasement des prix de vente.

Dans ce contexte, les résultats des différentes filiales du groupe se sont évidemment fortement ressentis des influences des éléments précédemment indiqués.

FILIALES DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE DU MEUBLE

MEUBLES LAFOND [à Pessac (33)]
Exercice 1981 (en milliers de francs)

| | |
|--------------------|-------|
| Chiffre d'affaires | 9.539 |
| Perte nette | 167 |

Un effort important a été fait sur de nouvelles lignes de produits pour tenter de donner à cette société une activité convenable sur des produits de qualité.

GEYRES S.A.

Exercice 1981 (en milliers de francs)

| | |
|--------------------|-------|
| Chiffre d'affaires | 2.650 |
| Perte nette | 798 |

L'exercice 1981 a été marqué par les suites de l'incendie qui a détruit le magasin de Pessac le 26 décembre 1980.

L'activité a pu redémarrer dans l'ancienne usine Dubasque dès janvier, mais dans des conditions difficiles car cette installation ne présente pas d'attrait particulier pour la clientèle.

La société a pu, après une recherche assez longue, parvenir à ouvrir en fin d'année un nouveau magasin à Eysines dans la banlieue bordelaise.

RÈGLEMENT JUDICIAIRE

La Compagnie française du meuble mise en règlement judiciaire
(*Le Monde*, 29 juin 1982)

.....
[La C.F.M. paraît avoir été victime des mauvaises prévisions de vente faites par sa direction à l'automne dernier ; de surcroît, les clients de la firme — et cela paraît être typique de l'évolution des rapports commerciaux actuels — ont usé de nombreux moyens dilatoires pour différer le paiement de leurs factures. Enfin, dans la profession du meuble, il n'y a pas de grossistes, un échelon qui, dans d'autres professions, permet d'étaler les risques et de les amortir.]

ÉTAPE NÉCESSAIRE À UNE HYPOTHÉTIQUE SOLUTION
LA COMPAGNIE FRANÇAISE DU MEUBLE EN RÈGLEMENT JUDICIAIRE
par J.-F. C. [Jean-François Couvrat]
(*La Nouvelle République du Centre-Ouest*, 29 juin 1982)

Paris. — La Compagnie française du meuble (2.300 salariés en Indre-et-Loire et dans la Vienne pour la plupart) a été mise en règlement judiciaire hier par le tribunal de commerce de Paris, M^e Bernard Meille, syndic, est chargé de rechercher un concordat avec les créanciers, tandis que M^e Lafont, administrateur provisoire, en poursuivant l'activité des entreprises, va s'employer à rechercher une solution industrielle en collaboration avec les Pouvoirs publics. Le fonds de garantie des salaires assurera, dès jeudi, la paye du mois de juin, quelque 10 millions de francs.

Lorsque M^e Lafont fut nommé curateur de la Compagnie française du meuble il y a à peine huit jours. il se rendit à l'évidence : la société était bien incapable de proposer un plan de redressement dans les délais requis, incapable de répondre aux exigences de la suspension provisoire des poursuites, procédure dont elle bénéficiait depuis le 17 juin. La C.F.M. était exsangue.

Faute de trésorerie, le troisième groupe français du meuble était acculé à une alternative absurde : ou assurer la paye des ouvriers et cesser pratiquement tout approvisionnement en matière première ; ou alimenter les usines en fournitures et

cesser de payer les salariés.

La première solution, choisie depuis quelques temps, avait seulement contribué à démoraliser un peu plus la main-d'œuvre, pratiquement en chômage technique dans les principales usines du groupe.

Heureusement, M^e Lafont disposait d'une bouée de sauvetage : le fonds de garantie des salaires. Celui-ci, qui dépend de l'U.N.E.D.I.C., ferait l'avance de la paye, à condition que la suspension provisoire des poursuites soit transformée en règlement judiciaire. C'est fait. Une somme équivalente — quelque 10 millions de francs — pourra donc avantageusement financer l'approvisionnement des usines.

Jusqu'à quand ? Nul doute qu'en septembre, après la fermeture estivale des établissements, toutes les difficultés ressurgiront aggravées, sans filet de protection cette fois ; à moins que, d'ici là, toutes les parties concernées, avec l'aide des Pouvoirs publics, aient mis au point une ou plusieurs solutions de reprise de l'activité.

Envisager une solution globale est à l'évidence optimiste. Aucun des plus grands groupes français du meuble. Duineste et Gauthier [*sic* : *Gautier*], ne semble en mesure ou désireux de se coller à une affaire aussi délicate. Les autres pistes, à peine esquissées, pourront-elles sortir du flou d'ici l'automne ?

Une « vente par appartements » ne peut être exclue, dans un groupe qui souffre, précisément, de n'avoir jamais pratiqué de politique cohérente. Une société financière, la Rochefortaise des Eaux [*sic* : *!*], a investi dans le meuble français ses bénéfices réalisés à Madagascar dans la viande et les brasseries. Comme on entasse sa fortune dans des bas de laine. Doubinski, Ranger, les Meubles de Lussac auraient dû bénéficier de leurs liens financiers, spécialiser leurs productions, grouper leur gestion, leurs services commerciaux... Il n'en fut rien.

La Rochefortaise des Eaux [*resic*] paye aujourd'hui cette coupable insouciance : une perte de 30 millions de francs à son bilan. Il reste à espérer que 2.300 salariés ne fassent pas les frais de ces erreurs de gestion.

C.F.M. : trois sociétés sans lien

La Compagnie française du meuble, dont le siège parisien occupe 25 personnes, rassemble trois sociétés sans lien industrielle entre elles :

- Doubinski : qui emploie plus de 500 personnes à Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire) et 280 à Herqueville (Manche) [*sic* : *Eure*].
- Ranger : qui emploie, outre ses deux dépôts de Wissous (près de Paris) et Venissieux (banlieue lyonnaise), 800 salariés à Montmorillon, 150 à Saulgé, 140 à Chauvigny et 25 à Bonneuil-Matours (Vienne).
- Les Meubles de Lussac : qui emploie 200 salariés à Lussac-les-Châteaux et 60 à Châtelleraut (Vienne).

ROCHEFORTAISE : reprise du dividende en 1985

par P. RICHARD

(Cote Desfossés, 19 juin 1984)

Affaiblie par la déconfiture de la branche « meuble », Rochefortaise avait supporté de lourdes pertes en 1981 (24,04 MF) et en 1982 (24,74 MF).
